



10 CONSEILS POUR DIVORCER SANS JUGE ET SANS HEURTS

Opter pour la voie amiable peut permettre de se désunir plus vite et à moindre coût. Encore faut-il que les époux et leurs avocats cherchent réellement un accord.

© ANNE DAYRAUT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les époux n'ont plus besoin de passer devant le juge pour divorcer par consentement mutuel. Cette réforme est plébiscitée par de nombreux couples qui y voient l'opportunité de mettre fin à leur mariage plus rapidement et à moindres frais. En effet, dès lors qu'ils sont d'accord pour rompre et négocier les conséquences de leur divorce, la nouvelle procédure se révèle une bonne solution.

01 **ENTENDEZ-VOUS SUR LA GARDE DES ENFANTS ET LA PENSION ALIMENTAIRE**
«J'ai demandé le divorce et nous avons opté pour le consentement mutuel car nous étions prêts à discuter. Je suis contente de cette solution qui nous a donné la possibilité d'aboutir en moins de 7 mois. La rapidité de cette procédure nous a permis de préserver nos relations pour l'avenir, au-delà de la séparation. Nous avons mis notre fille

au centre du divorce, afin qu'elle ne souffre pas de la situation», témoigne Éva, jeune divorcée. Sept mois ont été nécessaires pour régler toutes les conséquences de sa séparation. Car être d'accord sur le principe du divorce ne suffit pas. Il faut aussi fixer les modalités de garde des enfants, le montant des pensions alimentaires, le partage des biens communs et l'éventuelle prestation compensatoire versée à l'époux le plus pénalisé financièrement par la fin du mariage.

GETTY IMAGES

02**PRENEZ LE TEMPS****DEFINALISER L'ACCORD**

Les couples sans enfants et sans patrimoine commun divorcent plus vite que les autres. Mais, globalement, tous économisent au moins le temps correspondant aux délais imposés par la justice. « Avant, nous étions obligés d'attendre la convocation du juge, qui se faisait entre 3 et 6 mois après la requête, alors que maintenant, on envoie la convention de divorce dès la finalisation de l'accord, se réjouit Élodie Mulon, avocate au barreau de Paris. *Même si nous prenons plus de temps pour négocier, nous en gagnons beaucoup sur l'ensemble de la procédure.* »

03**CHOISISSEZ UN AVOCAT QUI SAIT NÉGOCIER**

Avec le divorce sans juge, il est fondamental d'avoir un bon avocat. « Mon divorce s'est mal passé, en partie parce que j'ai fait confiance à mon mari qui a choisi mon avocat pour moi », déplore Isabelle, qui regrette

d'avoir divorcé par consentement mutuel. L'avocat doit bien connaître les litiges familiaux et posséder des qualités de négociateur. « La rapidité de la procédure et l'arrivée à un bon accord dépendent pour beaucoup de la personnalité de l'avocat. Face à un confrère qui fausse la négociation en "tirant la couverture à lui", on peut être amené à rompre les pourparlers et engager une procédure contentieuse en déposant une requête au tribunal », assure David Bachalard, avocat au barreau de Paris. Pour éviter cet écueil, tournez-vous vers un spé-

cialiste du droit de la famille formé à la négociation ou au droit collaboratif (voir le n° 1143 du *Particulier*, p. 78). Vous pouvez notamment consulter l'annuaire de l'Association française des praticiens du droit collaboratif (droit-collaboratif.org). Les avocats sont les seuls garants de la conformité de la convention de divorce. Ils s'engagent davantage que dans le cadre d'un divorce judiciaire, où l'accord est homologué par le juge. « Ils ont pris la mesure de leur responsabilité et rédigent des conventions de plus en plus complètes, avec le risque de les rendre complexes et difficilement lisibles pour les futurs ex-époux », souligne David Bachalard.

05**PRÉVENEZ D'ÉVENTUELS RETARDS OU DES BLOCAGES**

Le degré variable d'implication des protagonistes (les deux époux et leurs avocats respectifs, car il n'est plus possible de partager le même) a des répercussions sur la durée de la procédure, surtout quand les pratiques des avocats diffèrent. L'intervention d'un notaire peut également retarder le divorce. « La liquidation du régime matrimonial, en amont, par un notaire est un facteur d'allongement des délais », déplore Valérie Legrand, avocate au barreau de Pau. Jérôme, en attente de divorce depuis maintenant 18 mois, regrette même de s'être engagé dans un divorce sans juge. « Le blocage est dû à la liquidation qui n'aboutit pas. Un crédit sur un appartement que nous avons acheté en commun mais que mon épouse doit conserver est au centre des problèmes. » Avec la procédure classique devant un juge, il aurait au moins obtenu une ordonnance de non-conciliation officialisant sa séparation.

04**NE SOUS-ESTIMEZ PAS LES DÉLAIS NÉCESSAIRES POUR DIVORCER**

Il n'y a pas de statistiques officielles sur la durée d'un divorce sans juge. Il faut compter au moins 2 mois (sauf en cas de procédure expresse, voir point 10), mais les délais peuvent parfois dépasser un an. En revanche, un divorce judiciaire prend, en moyenne, 27 mois. La réforme de la justice devrait réduire ce laps de temps en supprimant la phase de conciliation obligatoire (art. 22 de la loi n° 2019-222 du 23.3.19 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice). Cette nouvelle procédure s'appliquera au plus tard le 1^{er} septembre 2020.

06**NE MINOREZ PAS LE RÔLE DU NOTAIRE**

Si les avocats tiennent le devant de la scène, il est impossible de se passer d'un notaire même si le couple n'a aucun bien. L'officier ministériel intervient obligatoirement à la fin du processus pour enregistrer la convention de divorce. Ce qui fixe la date officielle du divorce et rend ●●●

●●● l'accord exécutoire (l'un des époux peut s'appuyer sur l'écrit pour contraindre l'autre à tenir ses engagements...). Si les conjoints possèdent un patrimoine immobilier, le notaire procède à la liquidation du régime matrimonial, c'est-à-dire au partage des biens. Notaires et avocats peuvent organiser leur intervention de différentes manières. Certains suivent la procédure légale à la lettre : les avocats négocient le projet de convention pendant que le notaire prépare l'état liquidatif. Les avocats envoient ensuite à leur client, en recommandé avec avis de réception, un projet de convention de divorce auquel l'état liquidatif est annexé. Après un délai de réflexion de 15 jours, les avocats réunissent leurs clients pour signer la convention. Cette dernière est transmise dans les 7 jours au notaire qui dispose de 15 jours pour la déposer au rang des minutes de son étude. Seuls les époux

ATTENTION, LE DIVORCE NON JUDICIAIRE N'EST PAS VALABLE DANS TOUS LES PAYS

ayant des biens immobiliers à partager rencontrent le notaire. Pour les autres, tout se joue avec les avocats, le notaire se bornant à enregistrer la convention. Certains professionnels agissent différemment (procédure dite « courte »). Ils prévoient une rencontre chez le notaire, en présence des avocats et des époux, pour la signature de la convention de divorce à laquelle l'état liquidatif est annexé. Ce rendez-vous à cinq, après le délai de réflexion de 15 jours, permet d'enregistrer la convention le jour même de sa signature. « *Ce circuit court est plus simple pour tout le*

monde. On se déplace une seule fois et l'enregistrement est immédiat », explique M^e Valérie Legrand, avocate à Pau. M^e Élodie Mulon préfère aussi cette procédure, mais elle « *n'est intéressante qu'en présence d'un état liquidatif* », précise-t-elle. *Si le couple n'a pas de bien commun, il n'est pas nécessaire de se déplacer chez le notaire* ».



INFORMEZ ET RASSUREZ VOS ENFANTS

Le divorce sans juge a suscité beaucoup de réserves sur le sort des enfants. Auparavant, le magistrat qui devait homologuer l'accord des parents s'assurait qu'il préservait leurs intérêts. Désormais, les enfants sont informés de leur droit à être entendus par le juge, et c'est à l'avocat de vérifier que le message est bien passé. Les enfants capables de discernement (à partir de 8 ou 9 ans) doivent remplir un formulaire type. S'ils souhaitent être entendus par le juge, ils cochent la case « Oui ». La procédure se transforme alors automatiquement en divorce par consentement mutuel judiciaire traditionnel. Avant l'âge de 8 ou 9 ans, les enfants n'ont pas le discernement nécessaire et les parents le signalent simplement dans la convention de divorce. Selon M^e Valérie Legrand, la présence d'enfants ne pose pas de problèmes insurmontables, « *même s'il est arrivé qu'un adolescent très opposé au divorce de ses parents refuse pendant un long moment de signer le formulaire. Un comportement qui a obligé ses parents à prendre du temps, et il a finalement accepté de le faire* », relate l'avocate paloise. Lorsque le divorce tarde, par exemple parce que les époux attendent la vente d'un bien immobilier, il est possible de sécuriser un accord



PAYEZ MOINS CHER SUR INTERNET

Des offres fleurissent, sur le Net, proposant de divorcer en quelques clics, à des tarifs et des délais particulièrement attractifs : de l'ordre de 400 € par conjoint pour un couple sans enfants mineurs possédant un appartement. « *J'ai traité entre 5 000 et 6 000 divorces par consentement mutuel en 2018. En moyenne, les délais sont de 1 mois à 1 mois et demi pour des époux sans bien immobilier, et de 3 à 4 mois pour ceux qui possèdent un patrimoine immobilier* », explique M^e Romain Omer, avocat au barreau de Paris, spécialiste du divorce rapide. La clé de ces procédures ? La dématérialisation qui permet d'envoyer les justificatifs par internet, un espace client pour suivre en temps réel l'avancée du dossier et, surtout, le choix de l'avocat du conjoint parmi les contradicteurs habituels du cabinet. « *On s'entend entre avocats pour décider qui rédige le projet de convention, puis on procède à des navettes pour le finaliser. Nous planifions ensuite des créneaux de signature, et les clients s'inscrivent à partir de leur espace client dès que le dossier est bouclé* », précise M^e Omer.

M^e Nicolas
Graftieaux,
avocat associé
du cabinet
NMCG

Que se passerait-il si une convention était annulée ?

Plusieurs clients m'ont consulté à la suite de leur divorce par consentement mutuel sans juge. Ce sont des cas étonnants, où des femmes ayant consacré 10 ans de leur vie à leur famille n'ont pas obtenu de prestation compensatoire. J'ai entamé une action en nullité contre l'une des conventions en cause, devant le tribunal de grande instance. Qu'advierait-il en cas d'annulation ? Les ex-époux seraient-ils « remariés » ? Est-ce que seules les obligations qui découlent de la convention de divorce seraient remises en cause ? Que ferait-on des biens acquis entre-temps ? Que se passerait-il en cas de mariage avec un nouveau conjoint ?... Cette procédure va nous éclairer sur la façon dont nous devons accompagner nos clients qui divorcent.

qui ne porte que sur la garde des enfants ou le versement d'une pension alimentaire, en le soumettant au juge. « *L'homologation d'une convention parentale est simple et relativement rapide. Elle permet de donner force exécutoire à l'accord si l'un des conjoints envisage de quitter le sol français* », explique M^e Élodie Mulon.

(19) MESUREZ LE RISQUE DE DÉPART À L'ÉTRANGER DE VOTRE EX-ÉPOUX

L'expatriation d'un époux peut soulever des difficultés en cas de divorce sans juge. Attention donc, si l'un des deux est de nationalité étrangère ou si vous vivez ou envisagez de vivre hors de l'Hexagone. Le divorce par une convention signée par les époux et leurs avocats, même enregistrée chez un notaire, n'est pas reconnu dans certains pays. Dans ce cas, si votre

ex-conjoint ne respecte pas ses engagements, il sera quasiment impossible de faire valoir vos droits, en particulier s'il cesse de payer la pension alimentaire. Pire, si votre ex-époux n'est pas de nationalité française et retourne dans son pays avec vos enfants, vous ne disposez d'aucun recours. Enfin, si une prestation compensatoire doit vous être versée en plusieurs fois, il pourrait s'évaporer dans un pays ignorant vos droits. « *Il faut étudier les dossiers au cas par cas. Par exemple, l'Espagne reconnaît le divorce sans juge, alors qu'en Italie, certaines mairies l'acceptent, d'autres pas* », prévient Nicolas Graftieaux, avocat au barreau de Paris. Si votre conjoint est muté ou s'expatrie, évaluez les risques en fonction des liens qui subsisteront entre vous à l'issue du divorce, en particulier si vos enfants sont jeunes. Vérifiez aussi les modalités de versement de votre

prestation compensatoire. Plus longue sera la période au cours de laquelle vos relations doivent être maintenues, plus vous serez exposé. Il faut avoir une confiance totale en votre futur ex-conjoint pour choisir la procédure sans juge.

(10) ANTICIPEZ LE COÛT DU DIVORCE

Le divorce sans juge comprend les honoraires de chaque avocat, les frais d'enregistrement de la convention chez le notaire (50 €) et les frais liés à la liquidation de la communauté si le couple possède des biens communs. Certains avocats proposent des forfaits (de 1 500 à 4 000 €), d'autres facturent au temps passé (de 150 à 500 € de l'heure, hors taxes). Dans tous les cas, ils sont tenus de faire signer une convention d'honoraires à leur client au préalable. ■